



**cnv** conseil  
national  
des villes

**2017**

# RAPPORT ANNUEL

**Instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques, pour et au-delà des quartiers et territoires en politique de la ville, le CNV répond au rôle d'aiguillon qui lui a été historiquement assigné : espace libre de débats et de confrontations d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses, le CNV s'autorise, dans un esprit constructif et concret, une respiration dans la réflexion que ne peuvent se permettre les administrations en charge de la gestion des politiques publiques.**

Comme en 2016, le collège des habitants, assidus et impliqués, a permis à l'instance de se doter d'une nouvelle dynamique et a renforcé sa mission de force de proposition.

Ces membres ont bénéficié durant l'année de séances d'information-formation (sur la politique de la ville, le logement, l'élaboration du budget du programme 147, comme de formations proposées par l'École du renouvellement urbain (Éru). Ils ont eu la possibilité de participer au voyage d'étude technique de l'Éru en juillet 2017 à Barcelone - qui a fait l'objet d'un rapport d'étonnement.

## DE NOUVELLES ATTRIBUTIONS

Le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville, a donné au Conseil national des villes de nouvelles attributions et une nouvelle ambition qui se traduisent :

- + dans ses attributions, par l'élargissement de ses champs à la lutte contre les discriminations ;
- + dans sa composition, par l'instauration d'un nouveau collège d'habitants résidant dans les quartiers prioritaires, faisant écho en cela aux instances locales de gouvernance des contrats de ville auxquelles sont associés les conseils citoyens ;
- + dans son renouvellement, seules trois personnes ont fait partie des précédentes mandatures (sur 64 membres titulaires ou suppléants) ;
- + dans son orientation, les membres du collège des partenaires associatifs économiques et sociaux sont pour la majorité d'entre eux représentatifs des acteurs du développement économique, de la création d'activités et de l'emploi ;
- + dans sa participation à la cohérence d'ensemble de cette politique publique, les membres du bureau du CNV sont membres de droit du comité d'orientation de l'Observatoire de la politique de la ville (ONPV), et participent de la définition de son programme d'études (pour lequel ils peuvent annuellement en proposer deux) ;
- + dans son exemplarité, la parité femmes-hommes est strictement respectée, comme l'équilibre politique et géographique.

## 3 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

En 2017, le CNV a tenu trois assemblées plénières et quatre réunions de bureau.

Durant cette année électorale, le CNV s'est centré sur le suivi de la prise en compte dans les politiques publiques des six avis adoptés en 2016 à l'unanimité<sup>1</sup>.

En début d'année, sur auto-saisine, se sont mis en place deux groupes de travail qui se sont réunis cinq fois et rendront leurs préconisations au premier semestre 2018 :

- la reconnaissance des associations de proximité ;
- le parcours de réussite d'un enfant et d'un jeune dans les quartiers de la politique de la ville.

Le groupe de travail sur le développement économique a poursuivi ses travaux en effectuant le suivi des préconisations émises dans l'avis de fin 2016, et en procédant à des approfondissements.

En septembre 2017, le CNV a organisé une journée de séminaire de formation-information interne sur la question du logement : le fonctionnement du parc locatif social (le « stock ») et la production nouvelle de logements en quartiers prioritaires (les « flux »), à partir d'études récentes publiées par l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols) et le CGET.

## UNE SAISINE DES MINISTRES

Les ministres ont saisi le CNV en octobre 2017 sur deux questions auxquelles il sera répondu en 2018 : la place des jeunes filles et des femmes dans les espaces publics des quartiers prioritaires, et les « oubliés » du numérique.

## LES CONSEILS CITOYENS : AU CŒUR DU TRAVAIL DES MEMBRES

Le Comité national de suivi des conseils citoyens (CNSCC) désormais rattaché au CNV s'est réuni deux fois, en avril et décembre.

Auditionné en mai par les sénatrices Annie Guillemot et Valérie Létard lors de leur mission d'évaluation sur l'application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le CNV a rendu une contribution sur les conseils citoyens, dont elles ont pris en compte les constats et préconisations dans le rapport.

En outre, le CNV a proposé une échelle de mesure de la participation de conseils citoyens, adoptée par le CNSCC qui sera intégrée à l'évaluation des contrats de ville à mi-parcours.

<sup>1</sup> Le projet de loi *Égalité et Citoyenneté*, la prévention des radicalisations, les fonds de participation des habitants, l'image des quartiers dans les médias, l'appui à la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et la place des entreprises dans les quartiers prioritaires.





## PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS

Les membres du CNV, et notamment le Collège Habitants, ont été sollicités pour participer à différentes instances, auditions ou manifestations.

- Rencontre avec le ministre de l'Intérieur après le drame d'Aulnay-sous-Bois (mars)
- Représentation à l'assemblée générale de l'Inter-Réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU)
- Participation à la journée de rencontre des centres sociaux en QPV à l'initiative de la Fédération des centres sociaux et socio-culturels de France (FCSF)
- Présentation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), par le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants
- Participation à une table ronde lors de la Journée nationale du club ÉcoQuartier et remise des labels ÉcoQuartier 2017
- Jéru 2017 : Journées nationales d'échanges des acteurs du renouvellement urbain (5-6 juillet)
- Rencontre avec le ministre de la Cohésion des territoires (18 juillet)
- Interventions auprès du président-directeur général de Radio-France au cours de l'été, et rencontre avec la directrice de France Inter concernant la suppression de la chronique *Périphéries* de France Inter, animée par Édouard Zambeaux (30 août)
- Lancement des 40 ans de la politique de la ville (6 octobre)
- Présentation de la recherche-action sur « le renforcement de l'esprit critique chez les jeunes des quartiers populaires », engagée depuis 2015, avec le soutien du CGET, par Joëlle Bordet (12 octobre)
- Rencontre avec Jean-Benoît Albertini, commissaire général à l'égalité des territoires (29 novembre)
- 10 ans de la Fondation TF1 (décembre)
- Hackaton (16 décembre)
- Audition de Fabienne Keller, vice-présidente, par le Conseil d'État sur la Citoyenneté (21 décembre)



Le Bureau du CNV a désigné deux de ses membres habitants qui participent activement à la **cellule d'animation nationale portée par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)**, sur le suivi de l'appel à projet national concernant les relations entre les jeunes et les forces de sécurité.



Le Bureau du CNV, réuni le 29 juin 2017, a validé la participation du CNV à ce cycle de manifestations, afin de valoriser la singularité de l'instance et son apport dans l'histoire de la politique de la ville.

Les membres, et notamment le collège Habitants, ont participé à la journée de lancement et ont relayé l'information sur la labellisation des actions à l'ensemble de leurs réseaux.

## LE CNV & LE CGET

Sébastien Jallet, Commissaire général délégué, directeur de la ville et de la cohésion urbaine (DVCU), et les services du CGET participent régulièrement aux assemblées plénières et aux réunions du Bureau, afin d'exposer les points d'actualité sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la préparation du CIV, et l'exécution budgétaire du programme 147 et les subventions aux associations nationales.

Le secrétariat du CNV a contribué à la préparation du dossier du CGET préparé pour le nouveau gouvernement.

## PARTICIPATION À LA MOBILISATION GÉNÉRALE EN FAVEUR DES QUARTIERS

Le CNV participe, aux côtés des différents partenaires sollicités par les ministres aux différentes instances mises en place, notamment les membres du collège Habitants :

- le CNV, dont le travail a été salué par le président de la République dans son discours de Tourcoing, le 14 novembre, s'est réuni le 28 novembre en assemblée plénière : à l'issue, une contribution a été remise aux ministres mi-décembre 2017, et plusieurs des **propositions du CNV ont été reprises dans les documents préparatoires au Comité interministériel des villes (CIV)** prévu en 2018,
- **les groupes de travail thématiques** : un certain nombre de membres ont intégré les groupes de travail thématiques en charge d'alimenter la feuille de route ministérielle et la préparation du Comité interministériel des villes (CIV),
- **le comité de pilotage de la mobilisation nationale** : le bureau du CNV est convié au comité de pilotage de la mobilisation nationale,
- **la « mission Borloo »** : le CNV collabore au travail de réflexion confié à Jean-Louis Borloo par le président de la République,
- les trois habitants membres du bureau du CNV ont été conviés à un déjeuner d'échanges avec le président de la République le 13 novembre, et ont été proposé par le Ministre de la Cohésion des territoires pour faire partie du Conseil présidentiel de la politique de la ville.

## L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (ONPV)

Les membres du Bureau ont participé aux réunions de travail et aux séminaires organisés par l'Observatoire national de la politique de la ville. Ils ont contribué à l'élaboration du rapport annuel.

L'étude sur « Le devenir des quartiers Habitat & vie sociale (HVS) : entre maintien et sortie de la politique de la ville », a été proposée par le CNV et lancée en décembre 2016, confiée au cabinet Fors-Recherche sociale. Deux membres du CNV (dont un habitant) participent au comité de pilotage qui s'est réuni quatre fois. Les résultats feront l'objet d'une restitution d'ampleur au premier semestre 2018, dans le cadre des manifestations sur les « 40 ans de la Politique de la Ville - Inventons les territoires de demain ».

Selon les préconisations de l'avis du CNV sur l'image des quartiers dans les médias, le CNV, l'ONPV et la direction des stratégies territoriales du CGET travaillent avec le CSA à l'élaboration d'un indicateur territorial de mesure, qui est intégré au Baromètre annuel du CSA et sera exploité en 2018. Il sera complété d'une analyse de la presse quotidienne régionale (PQR), notamment dans une approche avant/après renouvellement urbain.

Le CNV a émis le souhait que soit étudié l'impact local de la mise en œuvre de la *Charte Entreprises et Quartiers* a été pris en compte.

## LA COMMUNICATION

Comme le règlement intérieur le précise, la communication externe du CNV s'appuie sur le service de communication et les services logistiques du CGET.

Depuis l'installation en 2015 et pour l'année 2017, le service communication du CGET a produit une plaquette de présentation du CNV, un trombinoscope et des vignettes pour les réseaux sociaux, et assuré le relais des activités de l'instance sur : [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr), avec création d'une entrée dédiée.

### Les articles publiés sur le site du CGET et relayés dans la newsletter Quartiers & Territoires pour l'année 2017 :

- Nomination : Fabienne Keller, vice-présidente du CNV
- Trois axes de travail principaux adoptés pour 2017
- Focus sur le CNV, « le parlement des quartiers »
- Les membres du CNV présentent leurs avis au ministre de la Cohésion des territoires
- Le CNV en voyage d'études à Barcelone
- Conseil national des villes : le logement en question...
- Le Conseil national des villes prépare le Comité interministériel des villes

Une entrée dédiée sur le site : <http://www.cget.gouv.fr/territoires/quartiers-de-la-politique-de-la-ville/conseil-national-des-villes>

Ainsi que les tweets sur le compte @cget\_gouv.

Plusieurs reportages photographiques ont été réalisés, notamment à l'occasion des assemblées plénières et lors de la venue des ministres, comme la rédaction et la diffusion de communiqués de presse.

## LE SECRÉTARIAT

L'intégration du secrétariat du Conseil national des Villes au CGET (Direction de la ville et de la cohésion urbaine, DVCU) permet une fluidité des rapports et des informations entre l'administration et l'instance autonome que constitue le CNV.

Le secrétariat du CNV informe régulièrement ses membres sur l'actualité de la politique de la ville, afin de leur permettre d'approfondir leur connaissance et leur expertise du sujet.

Il met aussi à la disposition des membres des synthèses, des contributions, qui sont mises ensuite en débat, en vue de préparer des avis et des contributions.

Suite à des départs en retraite, et des mises à disposition non renouvelées en 2015 et 2016, l'équipe comprend fin 2017 trois agents : une secrétaire générale, un chargé de mission et une assistante.



Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin et vice-présidente du CNV, lors de la plénière du 28 novembre 2017.



Pour suivre l'actualité du CNV sur twitter, connectez-vous au compte de CGET :

[@cget\\_gouv](https://twitter.com/cget_gouv)



# 98 098 €

TOTAL DES FINANCEMENTS  
DES ACTIVITÉS DU CNV

# BILAN FINANCIER

Le Conseil national des villes est pris en charge par deux programmes budgétaires :

- le programme 147 « Politique de la Ville » (CGET, DVCU),
- le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », pour ce qui concerne les frais de transports et de nuitées (CGET).

La responsabilité de la gestion de ces deux programmes est confiée au CGET.

## PROGRAMME 147

# 25 000 €

ALLOCATIONS VERSÉES  
AUX ASSOCIATIONS

# 16 875 €

DÉDIÉS À LA FORMATION

# 76 875 €

PROGRAMME 147

### Concernant l'appui au collège « Habitants »

Le collège Habitants bénéficie d'un soutien financier, technique et logistique permettant à ses membres d'exercer au mieux leur mandat. Il prend en compte tant leurs besoins informatiques et en téléphonie, ainsi que leurs besoins de formation, de transports, de nuitées et gardes d'enfants, ou de compensation de jours travaillés, en plafonnant l'aide à **5 000 €** par personne et par an.

Deux types de procédure ont mises en place, qui correspondent à leur mode respectif de désignation au sein du collège :

La première concerne les associations porteuses nationales : Le CGET (DVCU) passe des conventions financières avec les associations, à charge pour elles de s'organiser, soit en finançant directement les frais des personnes, soit en passant par leurs associations locales. Les services de la DVCU gèrent ces conventions. Le plafond de subvention est de **5 000 €** par personne et par an, non forfaitaire (les demandes sont ajustées par les associations en fonction de l'estimation qu'elles font du coût de l'accompagnement des personnes : distance domicile-Paris, nombre de réunions, participation aux bureaux, participation aux groupes de travail, etc.). Il est de la responsabilité des associations de répartir les montants alloués - et d'en justifier l'utilisation.

Allocations aux associations au titre du CNV :

- Coordination Pas sans nous : **5 000€** ;
- Fédération nationale des régies de quartiers : **10 000€** ;
- Fédération des centres sociaux : **10 000€**.

La seconde procédure concerne les membres désignés par leur conseil citoyen et dont les candidatures avaient été portées par les préfetures : la DVCU délègue aux préfetures, à la demande du secrétariat du CNV, une somme contractualisée avec l'association porteuse de son choix. Celle-ci doit faire une demande de subvention (comme pour toutes les subventions locales de la politique de la ville), afin d'assurer l'accompagnement des personnes, soit en matériel, soit en formation, soit en gardes d'enfants, soit en compensation de jours travaillés. Ces associations fournissent un bilan annuel.

En 2017, ont été délégués **35 000 euros** répartis comme suit pour les départements :

<b>Bouches-du-Rhône (13)</b>	5 000 euros
<b>Haute-Garonne (31)</b>	5 000 euros
<b>Gironde (33)</b>	5 000 euros
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	5 000 euros
<b>Nord (59)</b>	3 500 euros
<b>Bas-Rhin (67)</b>	3 500 euros
<b>Essonne (91)</b>	3 000 euros
<b>Val-d'Oise (95)</b>	5 000 euros

Formations Habitants : **16 875 €**

Correspondant au voyage d'étude technique à Barcelone (hors transports), ont été dépensés **16 875 €** financés sur un reliquat de crédits 2016.

L'étude HVS conçue avec l'ONPV, financée sur le programme 147 était prévue sur deux exercices (2016 et 2017). Elle est intégrée dans le programme de travail de la DVCU et de la DST.

## PROGRAMME 112

Les dépenses de transports et nuitées sollicitées (émissions de billets, ou remboursements) par les membres du CNV s'élèvent à **18 265 €** auquel s'ajoutent les frais de sténotypie à hauteur de **2 958 €**.

# 21 223 €

POUR LES TRANSPORTS  
ET NUITÉES



# LES PROJETS 2018

**cnv** conseil national des villes

## Répondre à la saisine des ministres

Les ministres ont saisi le CNV en octobre 2017 sur deux questions auxquelles il sera répondu en 2018 :

- la place des jeunes filles et des femmes dans les espaces des quartiers prioritaires, (organisation le 5 mars d'un séminaire interne avec le Haut conseil à l'Égalité Femmes-Hommes (HCEfh),
- les « oubliés » du numérique.

## Donner à voir l'exemplarité de parcours de réussite ordinaire des habitants des quartiers (recueil de témoignages par les membres du CNV).

## Dresser le bilan et montrer l'impact des avis rendus depuis 2015.

## Organiser un temps médiatique lors du séminaire national de l'étude Habitat et Vie Sociale (HVS).

 [cget.gouv.fr](http://cget.gouv.fr)  @CGET\_gouv

### Secrétariat du Conseil national des villes

20 avenue de Ségur  
75007 PARIS  
[cnv@cget.gouv.fr](mailto:cnv@cget.gouv.fr)  
01 85 58 61 81



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

COMMISSARIAT  
GÉNÉRAL  
À L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES